

ÉLECTIONS.

2021

SEPTEMBRE

LUN

MAR

MER

JEU

VEN

SAM

DIM

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

● 24

● 25

● 26

Période de
dépôt des
déclaration
candidature

● 27

● 28

● 29

● 30

OCTOBRE

LUN

MAR

MER

JEU

VEN

SAM

DIM

● 01 ● 02 ● 03

● 04 ● 05 ● 06 ● 07 ● 08 09 10

Date limite
pour déposer
votre
déclaration de

11 12 13 14 15 ● 16 ● 17

Période pour
soumettre une
demande de
révision de liste

● 18 ● 19 ● 20 ● 21 ● 22 ● 23 ● 24

25 26 27 28 ● 29 ● 30 ● 31

Début de la
période des
jours de vote
par anticipation

Jour du vote
par anticipation
obligatoire

- * Les points en jaune désignent les journées que vous avez pour déposer votre déclaration de candidature à l'élection municipale auprès de la personne responsable de la direction des élections municipales
- * Les points pourpres désignent les journées que vous avez pour déposer votre demande de révision de la liste électorale auprès de la personne responsable de la direction des élections municipales.
- * Les points en mauve désignent les jours du vote par anticipation au choix de la présidente ou du président d'élection.

NOVEMBRE

LUN

MAR

MER

JEU

VEN

SAM

DIM

● 01

02

03

04

05

06

07

Jour du
scrutin
obligatoire

08

09

10

11

12

13

14

Proclamation
des votes pour
les élues sans
opposition

Dernier jour
pour demander
un
dépouillement

Proclamation
des votes pour
les élues au
scrutin

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

* Vous avez jusqu'à 30 jours après la proclamation d'élection pour contester judiciairement l'élection.

● * Les points en mauve désignent les jours du vote par anticipation au choix de la présidente ou du président d'élection.